

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 27 MAI 2010

2010-14 LANCEMENT DE LA MISSION DE CONTROLE DES CONCESSIONS POUR L'ANNEE 2010

L'an deux mille dix, le 27 mai, à 9h30, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 20 mai 2010, s'est réuni au siège du SYDELA, à Saint Herblain, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 17
Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
M. Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
M. Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Pouvoir :

Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet donne pouvoir à M. Bernard CLOUET

Excusés:

M. Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Secrétaire de séance : M. Lionel LARDEUX

2010-14 LANCEMENT DE LA MISSION DE CONTROLE DES CONCESSIONS POUR L'ANNEE 2010

Vu l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales,

Le SYDELA souhaite accentuer sa connaissance de la concession électrique et des concessions gaz. Un projet de mission de contrôle est présenté aux élus détaillant les axes de travail sur chacun des deux réseaux.

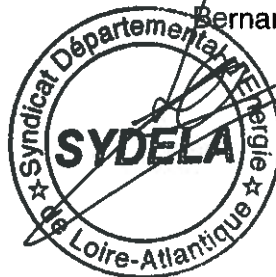
Le comité décide, à l'unanimité :

- de retenir comme thèmes du contrôle de la concession ceux figurant en annexe de la présente délibération,
- de lancer une consultation en vue de retenir un prestataire extérieur pour réaliser ces différentes études.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET





Contrôle des concessions de distribution publique d'électricité et de gaz Année 2010 sur exercice 2009

1.1 Evaluation de la situation du patrimoine électrique

Le SYDELA souhaite accentuer sa connaissance de la concession électrique. Pour cela, il convient d'évaluer précisément la situation du patrimoine d'un point de vue qualitatif et comptable. Le SYDELA souhaite également évaluer la fiabilité de l'outil GDO utilisé par le concessionnaire.

Sur le plan qualitatif

1 – Le prestataire identifiera l'état de la concession en procédant :

- à un recensement complet des ouvrages avec leurs caractéristiques et leur âge,
- à une analyse précise de la situation des ouvrages au titre de la sécurité et de la vétusté.

2 – Deuxièmement, il est demandé de vérifier la fiabilité de la cartographie du concessionnaire à la maille communale à l'échelle 1/2000^{ème} et plus précisément si les ouvrages sont correctement positionnés par rapport à leur situation exacte sur le terrain.

Le prestataire déterminera également le degré de fiabilité du rattachement des usagers basse tension dans la base S.I.G par rapport à leurs points de livraisons (PDL) réels sur le réseau basse tension.

3 – Le prestataire intégrera l'ensemble des données à la maille communale et à la maille du territoire du SYDELA sous un format à définir.

Sur le plan comptable

Il est demandé d'identifier avec précision la valeur du patrimoine et la manière dont il a été constitué (parts respectives du concédant, du concessionnaire et des tiers).

L'étude devra autant que possible faire apparaître la répartition des investissements réalisés par le concessionnaire, le SYDELA et les tiers chaque année depuis la signature du contrat en 1994.

Analyse du fichier GDO

Il est demandé de procéder à une analyse du fichier GDO.

La notion de client mal alimenté (C.M.A.) et de départ mal alimenté (D.M.A.) issu de la GDO est elle fiable aujourd'hui.

Le prestataire procédera à une analyse précise de la situation à la maille communale des C.M.A. et des D.M.A. pour l'ensemble de la concession en analysant séparément les zones sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire et les zones sous maîtrise d'ouvrage du SYDELA avec report sous forme cartographique des résultats par zone et pour l'ensemble de la concession.

Le prestataire analysera, à partir d'un échantillon de 20 dossiers, la pertinence des fiches problèmes transmises au SYDELA par le concessionnaire pour la réalisation des travaux de renforcement Basse Tension en zone rurale (ER).

Note de synthèse

Le prestataire devra élaborer une note de synthèse faisant apparaître :

- la situation des ouvrages sur le plan qualitatif et comptable
- le plan d'actions nécessaires sur les ouvrages
- l'analyse des travaux réalisés par le concessionnaire sur les précédents exercices et des programmes qu'il prévoit de mettre en œuvre en 2010, 2011 et 2012 en termes de renforcement, de sécurisation et de renouvellement
- la comparaison du plan d'actions du concessionnaire et du plan d'actions nécessaires.
- l'analyse de la fiabilité du fichier GDO

1.2 Evaluation de la situation des concessions gaz

Le SYDELA souhaite accentuer sa connaissance des concessions gaz. Pour cela, il convient d'évaluer précisément la situation du patrimoine d'un point de vue qualitatif et comptable.

Sur le plan qualitatif

1 - Il est demandé d'identifier l'état des concessions en procédant :

- à un recensement complet des ouvrages avec leurs caractéristiques et leur âge,
- à une analyse précise de la situation des ouvrages au titre de la sécurité et de la vétusté.

2 – Il est également demandé de vérifier la fiabilité de la cartographie du concessionnaire à la maille communale à l'échelle 1/2000^{ème} et plus précisément si les ouvrages sont correctement positionnés par rapport à leur situation exacte sur le terrain.

3 – Le prestataire intégrera l'ensemble des données à la maille communale et à la maille du territoire du SYDELA sous un format à définir.

Sur le plan comptable

Il est demandé d'identifier avec précision la valeur du patrimoine et la manière dont il a été constitué.

Note de synthèse

Le prestataire devra élaborer une note de synthèse faisant apparaître :

- la situation des ouvrages sur le plan qualitatif et comptable
- le plan d'actions nécessaires sur les ouvrages
- l'analyse des travaux réalisés par le concessionnaire sur les précédents exercices et des programmes qu'il prévoit de mettre en œuvre en 2010, 2011 et 2012 en termes de sécurisation et de renouvellement
- la comparaison du plan d'actions du concessionnaire et du plan d'actions nécessaires.